

Un annuaire  
pour les associations

www.  
handiguide.sports.gouv.fr



**AQUITAINE**

**SPORT & HANDICAPS**

**LABELLISEZ  
VOTRE CLUB**



*avec la participation des CDOS, DDCS et DDCSPP  
de Dordogne, Gironde, Landes  
Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques*

*pour une pratique sportive partagée*

# Le label « Sport et Handicaps »

Le label « Sport et Handicaps » est une marque de qualité concernant l'accueil des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer régulièrement une activité physique et sportive, de compétition ou de loisir, et permettant de prendre en compte les besoins inscrits dans la loi du 11 février 2005.

Ce label identifie l'accessibilité des lieux de pratiques sportives (équipements adaptés, projet d'accueil de l'association), la qualité de l'encadrement (adapté et qualifié) pour les personnes ayant besoin d'adaptation pour les principales déficiences (motrice, visuelle, auditive, mentale).

Il résulte d'un partenariat entre les services de l'état (« Jeunesse et Sports »), le mouvement sportif aquitain (démarche impulsée et expérimentée par le CDOS Gironde) et les professionnels du handicap.

## A quoi ça sert ?

- Pour les personnes en situation de handicap, le label permet de disposer d'une information fiable sur le service sportif offert et repérer les associations œuvrant à proximité.
- Pour l'association sportive, c'est se doter d'un suivi et d'un soutien technique des partenaires du label. C'est bénéficier de formations adaptées pour les bénévoles et les éducateurs. C'est la possibilité d'avoir un éventuel appui financier (équipements, aides aux financements de matériels...) et c'est aussi pouvoir bénéficier d'un réseau promotionnel au niveau du territoire régional.
- La pratique des activités physiques et sportives par les personnes en situation de handicap représente un enjeu régional et national majeur dans le cadre du CNDS.

## Qui est concerné ?

- Toutes les associations sportives aquitaines qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer une activité sportive au sein d'un club valide, sont invités à remplir le cahier des charges permettant d'obtenir le label « Sport et Handicaps ».

## Comment ça marche ?

- La démarche est volontaire : l'association sportive s'adresse au « porteur de projet » de son département (voir liste ci-jointe) pour solliciter une visite « diagnostic » réalisée par un comité de suivi, chargé d'apprécier l'accessibilité pour les 4 principaux types de handicap.
- Un groupe d'évaluation départemental composé des services de l'Etat, du CDOS, du Comité Départemental du Sport Adapté, du Comité Départemental Handisport, du Conseil Général, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, examine les candidatures et les soumet au groupe technique régional « Sport et Handicaps ».

**Celui-ci, sur proposition des groupes de suivi départementaux, distribue le label « Sport et Handicaps » à l'association pour une durée de 4 ans (pour un, deux, trois ou quatre handicaps), avec une visite annuelle de suivi.**

## Quelle promotion ?

La promotion du label et des associations labellisées est assurée par les différents partenaires de la plateforme régionale « Sport et Handicaps » à travers leurs publications et leurs sites internet.

Les associations labellisées sont répertoriées et identifiées au niveau national sur le site internet : [www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr)

Cette reconnaissance se matérialise, au niveau de l'association sportive, par l'apposition du label (affiche, autocollant, logo) sur ses différents courriers et sur son site d'accueil.

L'association ainsi reconnue se verra remettre officiellement le label lors d'une réception sur le plan départemental et régional.



## Ils sont aussi labellisés...

### Les Archers de Boé

Le club des Archers de Boé est labellisé depuis le 10 mars 2009 et vous accueille dans une salle spécifique à la pratique du tir à l'arc.

La salle d'entraînement est accessible à toutes les personnes en situation de handicap et elle est ouverte du lundi au vendredi de 14H à 21H. Il n'y a pas d'horaires d'entraînement spécifiques pour les personnes handicapées car celles-ci s'entraînent avec les personnes valides.

Le club des Archers de Boé a un entraîneur formé pour accueillir des personnes en situation de handicap physique et mental. Les personnes sourdes ou mal entendant peuvent aussi pratiquer l'activité car une personne a été formée au langage des signes. Le club travaille aussi avec des établissements spécialisés comme des CAT, des IME ou des ALGEEI.

En partenariat avec le Comité Départemental Handisport, des jeunes enfants en situation de handicap peuvent pratiquer le tir à l'arc dans le cadre de Handiscol.

Nous organisons des compétitions comme les championnats de France en salle de sport adapté et handisport en 2010 et le championnat de France handisport en extérieur en juin 2012. Le tir à l'arc est une activité qui peut être pratiquée par toutes les personnes sans exception à condition d'être âgé d'un minimum de 7 ans.

Le terrain extérieur est en cours d'aménagement pour permettre aux personnes en fauteuil de pouvoir se déplacer jusqu'aux cibles mais aussi un ascenseur est en cours d'installation pour permettre l'accès à la salle de réunion et de formation.

#### Vos Contacts :

Président : Jean-Marie TOVO  
Entraîneur : Anthony RIGAULT  
Salle d'entraînement : Avenue François Mitterrand - 47550 BOE  
Tél : 05 53 68 77 27  
www.archersdeboe.com  
arcboue@orange.fr

### Tennis Club Orthézien

Labellisé en mars 2009, le Tennis Club Orthézien accueille régulièrement des sportifs en situation de handicap mental. Chaque semaine, des résidents de la Virginie, institution spécialisée, viennent jouer sur les courts.

Un tournoi handi-valides est également organisé pour permettre aux tennismen de cette section de pratiquer avec les autres licenciés de l'association.

Récompensé en 2011 lors de l'appel à projets régional « Pour une Pratique Sportive Partagée », le Tennis Club Orthézien a permis à ces sportifs en situation de handicap mental de participer aux championnats de France sport adapté.

Premier club de tennis à avoir obtenu le label dans les Pyrénées-Atlantiques, le Tennis Club Orthézien n'est désormais plus le seul engagé dans la démarche. Une réelle dynamique départementale s'est créée au sein de la discipline.

#### Vos Contacts :

Présidente : Elisabeth BORDAÏSCO  
2 rue Louis Barthou - 64300 ORTHEZ  
Tel : 05 59 69 30 86  
tcorthez@wanadoo.fr

A quel « porteur »  
du projet s'adresser ?  
En fonction de votre  
département

#### CDOS de Dordogne

46 rue Kléber - 24000 PERIGUEUX

**Tél. : 05 53 45 51 14**

cdos24@orange.fr

www.cdos24.org

#### CDOS de Gironde

Maison départementale des Sports

153 rue David Johnston - 33000 BORDEAUX

**Tél. : 05 56 00 99 05**

contact@cdos33.org

gironde.franceolympique.com

#### CDOS des Landes

187 avenue du Maréchal Juin

1<sup>er</sup> étage - 40000 MONT DE MARSAN

**Tél. : 05 58 05 96 85**

cdos40@wanadoo.fr

landes.franceolympique.com

#### CDOS du Lot et Garonne

Maison des Sports

997 A Avenue du Dr Bru - 47000 AGEN

**Tél. : 05 53 48 32 50**

lotetgaronne@franceolympique.com

www.cdos47.org

#### CDOS des Pyrénées Atlantiques

Centre Nelson Paillou

12 rue du Professeur Garrigou Lagrange

64000 PAU

**Tél. : 05 59 14 18 50**

pyreneesatlantiques@franceolympique.com

www.cdos64.org

Si vous souhaitez que votre association entre dans la démarche de labellisation et reçoive la visite du comité de suivi, renvoyez cette fiche au « porteur du projet » du département vous concernant.



Personnes  
en situation de handicap mental,  
psychiques et/ou  
troubles du comportement



Personnes  
sourdes ou malentendantes



Personnes  
non ou mal voyantes



Personnes  
en situation de handicap moteur



**NB : cette nomenclature émane de la classification internationale des handicaps élaborée par l'organisation mondiale de la santé.**

(voir au dos)

Je suis	Je souhaite	Handicaps moteur, visuel, auditif	Handicap mental ou troubles psychiques
<p><b>- Bénévole</b> Je ne possède pas de diplôme d'Etat spécifique au sport ou au handicap</p>	<p>Améliorer mes connaissances sur l'encadrement sportif des personnes handicapées</p> <p>Obtenir une qualification fédérale</p>	<p><b>Sessions de formation organisées sur votre département</b> (renseignez-vous auprès de votre CDOS pour avoir la date)</p>	
<p><b>- Professionnel(le)</b> Formé(e) via un diplôme d'Etat</p>	<p>Compléter mon cursus par une formation qualifiante</p>	<p><b>- Formations fédérales</b> CQH, assistant fédéral, initiateur, entraîneur, Renseignez-vous auprès du CD handisport de votre département</p>	<p><b>- Formations fédérales</b> initiateur, entraîneur, Renseignez-vous auprès du CD sport adapté de votre département</p>
		<p><b>- Formations FFH</b> CQH module A et B <b>- Formation d'état DEJEPS</b> mention handisport Renseignez-vous auprès du CR handisport Aquitaine</p>	<p><b>- Formations FFSA</b> AQSA <b>- Formation d'état DEJEPS</b> mention sport adapté Renseignez-vous auprès de la ligue Sport adapté Aquitaine</p>
<p><b>Certificat de spécialisation</b> Composé de 3 unités capitalisables, cette formation est axée à la fois sur les déficiences motrices, visuelles et auditives et les déficiences motrices et troubles psychiques. Le titulaire du CS peut encadrer 1 groupe de personnes handicapées mais activité non principale. Renseignez-vous auprès du CREPS Aquitaine.</p>			

Pour connaître tous vos contacts [www.aquitaine.drjscs.gouv.fr](http://www.aquitaine.drjscs.gouv.fr)



## Demande de label

# « Sport et Handicaps »

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom du contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

### Dans votre association, accueillez-vous :



des personnes en situation de handicap mental, psychiques et/ou troubles du comportement ?

pratique régulière

occasionnelle

projet d'accueil



des personnes sourdes ou malentendantes ?

pratique régulière

occasionnelle

projet d'accueil



des personnes non voyantes ou malvoyantes ?

pratique régulière

occasionnelle

projet d'accueil



des personnes en situation de handicap moteur ?

pratique régulière

occasionnelle

projet d'accueil